



**SYNDICAT PUY DES  
FOURCHES-VEZERE**

# **RAPPORT ANNUEL**

## **Prix et Qualité du Service Public d'Eau potable**

***Exercice 2023***



# SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION GENERALE DU SYNDICAT .....</b>	<b>4</b>
1. Périmètre et Fonctionnement du Syndicat.....	4
<b>II. L'ANNEE 2023 EN CHIFFRES.....</b>	<b>5</b>
<b>III. LES FAITS MARQUANTS DE CETTE ANNEE 2023 .....</b>	<b>6</b>
<b>IV. LE PATRIMOINE DU SYNDICAT .....</b>	<b>7</b>
2. Les ressources d'eau brute.....	7
3. Les stations de production d'eau potable.....	9
4. Les ouvrages de stockage et de reprise.....	10
5. Les réseaux d'adduction d'eau .....	10
6. Les branchements .....	12
<b>V. LES INDICATEURS QUANTITATIFS.....</b>	<b>14</b>
7. Le bilan des volumes .....	14
8. Le rendement et indices des réseaux de distribution .....	18
<b>VI. LES INDICATEURS QUALITATIFS.....</b>	<b>19</b>
9. Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées.....	19
<b>VII. LES TRAVAUX.....</b>	<b>20</b>
10. Linéaire des réseaux d'eau potable renouvelés .....	20
11. Taux de renouvellement des réseaux et autres ouvrages .....	23
12. Les compteurs.....	24
13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées .....	25
<b>VIII. LES INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>26</b>
14. La tarification de l'eau 2023.....	26
15. L'état de la dette .....	28
16. Les abandons de créances.....	28
17. Le taux d'impayés sur les factures d'eau.....	29
<b>IX. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>30</b>
18. Gestion usagers.....	30
19. Service Technique .....	32

# Préambule

- Le Syndicat Puy des Fourches-Vézère exerce les deux compétences suivantes : production et distribution de l'eau potable sur les territoires désignés ci-après.

**Collectivités membres de la Distribution :** Uzerche, Saint-Jal, Lagraulière, Seilhac, Saint-Clément, Naves, Tulle, Corrèze, Tulle Agglo (Corrèze secteur Montane, Saint Priest de Gimel, Saint Martial de Gimel, Eyrein et Vitrac sur Montane).

**Collectivités membres de la Production :** Espartignac, Egletons et les membres de la distribution.

- Conformément à l'article L2224.5 du CGCT, Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit **avant le 30 septembre**.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Le présent rapport doit être établi conformément aux dispositions des décrets n°2007-675 du 2 mai 2007, n°2015-1820 du 29 décembre 2015, de l'arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008.

Le rapport comprend (à minima) le calcul des indicateurs descriptifs du service et de performance qui figurent dans les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le bilan des indicateurs 2023 est présenté en page 4 du présent rapport et vous trouverez leurs modalités de calcul tout au long du rapport. Chaque année, le Service de l'Eau est chargé de renseigner ces indicateurs, sur la plateforme S.I.S.P.E.A (Système d'information des Services Publics d'eau et d'assainissement) de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement qui recueille toutes les données des services et, les met à la disposition du grand public, sous forme de cartes, synthèses et rapports téléchargeables en ligne : <https://services.eaufrance.fr/>.

- Le présent rapport doit être :
  - présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : le 02 juillet 2024
  - présenté en Comité Syndical courant septembre 2024
  - transmis pour approbation à la Communauté d'Agglomération de Tulle, à Egletons, Espartignac et Uzerche avant le 31 décembre 2024
  - Saisi sur le site de SISPEA avant le 15/10/2024

# I. Présentation générale du Syndicat

## 1. Périmètre et Fonctionnement du Syndicat

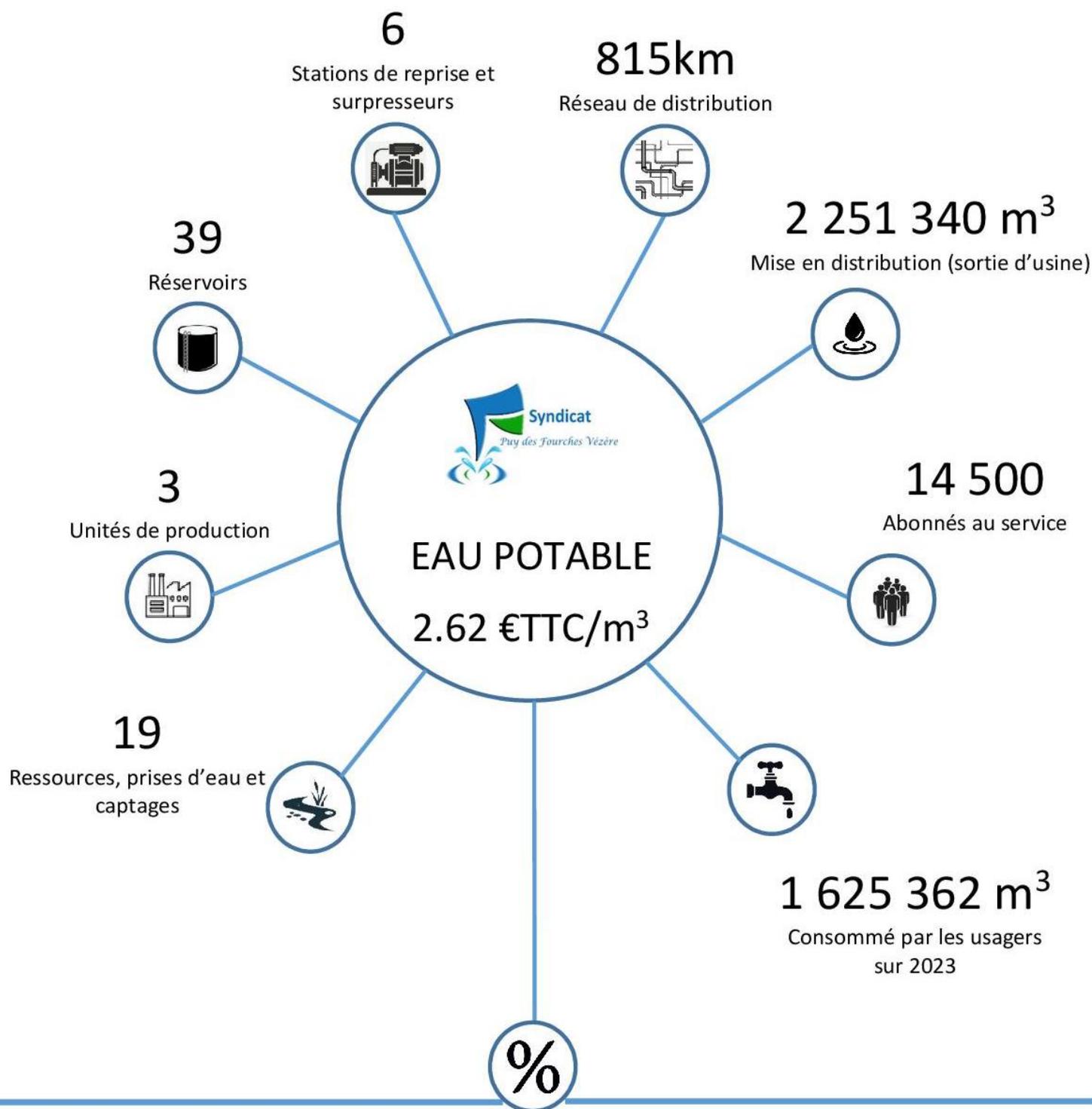
Le Syndicat Puy des Fourches-Vézère se situe en **Corrèze**. Le service est exploité en régie sauf, pour la commune d'Uzerche qui est en délégation de service Public (contrat avec SUEZ d'une durée de 15 ans du 01/01/2017 au 31/12/2031).

### Indicateurs

	UDI Carderies	UDI Corrèze	UDI Montane	Uzerche (DSP Suez)	Indice consolidé*	Code fiche
<b>INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE</b>						
Nombre d'habitants desservis	22 517	1 189	1 772	2 855	28 333	D101.0
Prix du service au 01/01/2022 (TTC) pour 120 m3	3.89			4.05155		D102.0
Délai maximal d'ouverture des branchements	1			1	1	D151.0
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>						
Indice d'avancement de protection de la ressource	80%	80%	80%	SO	80%	P108.3
Indice connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau	94			105		P103.2
Rendement du réseau de distribution	66.28	96.42	79.02	79.41	76.65	P104.3
Indice linéaire des volumes non-comptés m3/km/j	2.90	0.11	0.58	2.14	1.66	P105.3
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP) m3/km/j	2.89	0.11	0.57	1.78	2.07	P106.3
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (microbiologie)	100	100	95.23	100	99.09	P101.1
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (physico-chimie)	100	100	95.23	100	99.11	P102.1
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)				0		P151.1
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements				100%		P152.1
Taux des réclamations écrites (/1000 abonnés)	1.31			22.91	3.58	P155.1
Taux de renouvellement des réseaux d'eau	0.98	7.66	0	0	1.16	P107.2
Durée d'extinction de la dette	3.79			SO		P153.2
Montant d'abandon de créances (€/m3 facturés)	0.011			0.0005		P109.0
Taux d'impayés sur les factures d'eau	2.38			1.08%		P154.0

\*indice consolidé = calculé à l'échelle de tout le service sans distinction de secteur

## II. L'année 2023 en chiffres



**76.65 %**

Taux de rendement

**1.16 %**

Taux de renouvellement de réseau

**99.09 %**

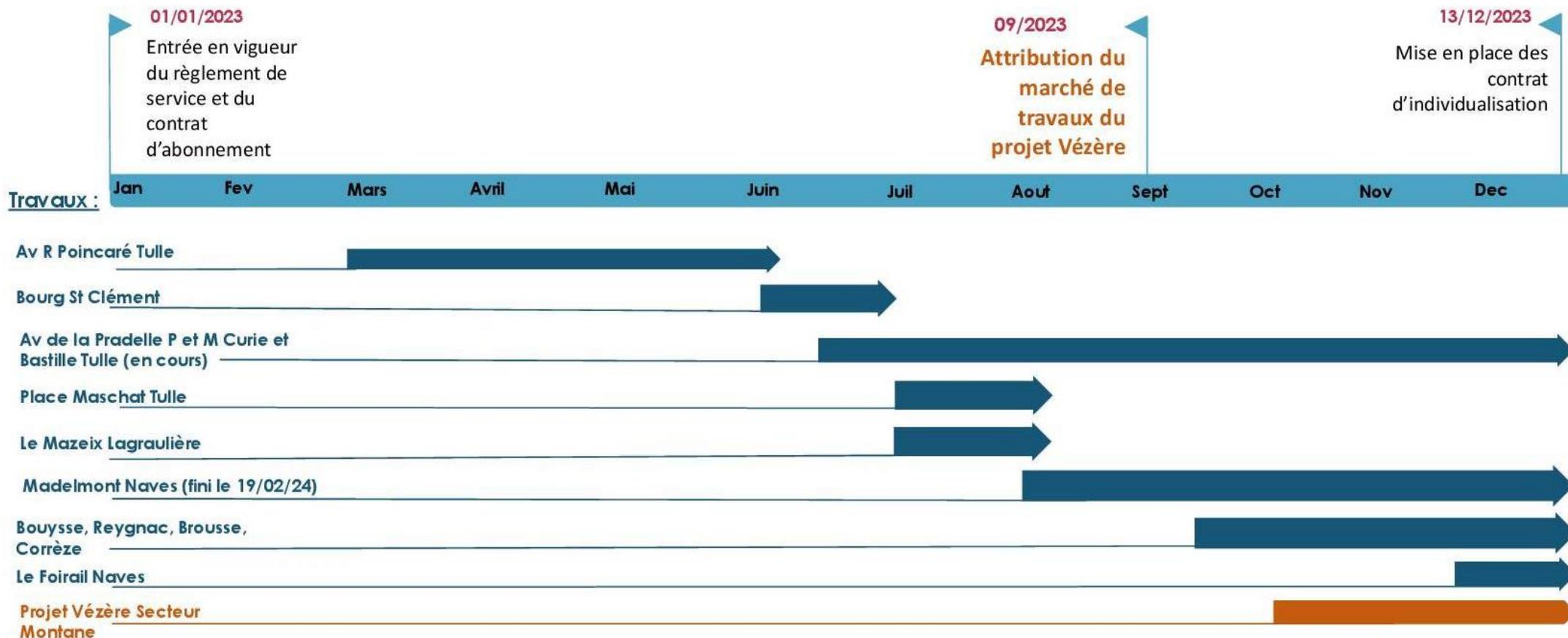
Taux de conformité microbiologique

**99.11 %**

Taux de conformité physico-chimique

### III. Les faits marquants de cette année 2023

Cette année 2023 a été marquée par la réalisation de nombreux travaux de renouvellement sur l'ensemble du territoire et la continuité du projet Vézère par la restructuration du réseau AEP du secteur Montane.



## IV. Le patrimoine du Syndicat

### 2. Les ressources d'eau brute

Le Syndicat est alimenté par des ressources d'eaux brutes souterraines et superficielles en fonction des secteurs desservis :

#### Ressources superficielles :

- ◆ 1 prise d'eau superficielle sur la rivière Vézère (les Carderies)
- ◆ 1 prise d'eau superficielle sur la rivière Montane (Pont du Reix)



#### Ressources souterraines :

- ◆ Sur la commune de Corrèze :
  - 4 captages (Puy Bacou)
  - 2 captages (Auliat)
  - 3 captages (Puy de Rhodes)
  - 1 captage (Cayre 2)
  - 2 captages (Monteil)\*

\* Suite aux travaux sur Corrèze, abandon des captages du Monteil et réalimentation de l'unité de Bouysson par le réseau de l'ancien SIAEP de la Montane.

- ◆ Sur le secteur Montane :
  - 2 forages (Mons)
  - Source de la Graule
  - Source de Vitrac
  - Source du Monteil

#### L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :

Cet indicateur traduit le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources d'eau brute. En effet, la réglementation impose la mise en œuvre de périmètre de protection autour des captages afin de les protéger notamment vis-à-vis d'éventuelles pollutions accidentelles.

L'indicateur est calculé pour chaque captage ou groupe de captages puis consolidé en pondérant les pourcentages obtenus par le volume produit ou acheté en gros à une autre collectivité (P 108.3).

Pour chaque captage du Syndicat l'indice de protection de la ressource en eau est **de 80%**.

#### Modalités de calcul :

Valeur de l'indice	Stade d'avancement de la démarche de protection
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Vis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier recevable déposé en Préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	<b>Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre</b>
100%	Arrêté Préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

## Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
019000838	CHAMP LONG (BOURG DE VITRAC)	ACT	22	ON	TE	18/10/1994	11/01/1996	18/10/1994	20/01/2003	80 %
019000839	LE MONTEIL	ACT	2	ON	TE	18/10/1994	11/01/1996	18/10/1994	20/01/2003	80 %
019000843	LA GRAULE 1	ACT	89	ON	TE	18/10/1994	11/01/1996	18/10/1994	20/01/2003	80 %
019000844	LA GRAULE 2	ACT	89	ON	TE	18/10/1994	11/01/1996	18/10/1994	20/01/2003	80 %
019000845	LA GRAULE 3	ACT	89	ON	TE	18/10/1994	11/01/1996	18/10/1994	20/01/2003	80 %
019000847	LA MONTANE	ACT	113	ON	TE	20/02/1998	11/01/1996	20/02/1998	06/02/2003	80 %
019001189	AULIAT 1	ACT	10	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001190	AULIAT 2	ACT	10	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001193	PUY DE RHODES 3 (AMONT)	ACT	7	ON	TE	29/08/1997	08/01/1991	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001194	PUY DE RHODES 1 (AVAL)	ACT	7	ON	TE	29/08/1997	08/01/1991	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001198	CAYRE 1	ACT	3	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001202	MONTEIL 1 (NOUVEAU)	ACT	1	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001203	MONTEIL 2 (ANCIEN)	ACT	1	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001204	MONTEIL 3 (ANCIEN)	ACT	1	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001208	PUY BACOU 1	ACT	8	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001209	PUY BACOU 3	ACT	8	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001210	PUY BACOU 4	ACT	7	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001211	PUY BACOU 2	ACT	7	ON	TE	29/08/1997	27/04/1990	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019001795	PUY DE RHODES 2 (MEDIAN)	ACT	6	ON	TE	29/08/1997	08/01/1991	29/08/1997	28/05/1999	80 %
019003013	AULIAT 3	ACT	40	ON	TE	20/04/2011	04/02/2011	20/04/2011	02/12/2011	80 %
019003885	FORAGE DE MONS GARE F2	ACT	35	ON	TE	12/07/2013	27/06/2013	12/07/2013	14/11/2014	80 %
019003886	FORAGE DE MONS GARE F4	ACT	35	ON	TE	12/07/2013	27/06/2013	12/07/2013	14/11/2014	80 %
019004413	LES NOUVELLES CARDERIES	ACT	9420	ON	TE	23/07/2015	07/08/2015	23/07/2015	28/06/2016	80 %

**3.**

**3. Les stations de production d'eau potable**

Le Syndicat est doté de **3 usines** de production d'eau potable :

USINE DE PRODUCTION D'EAU	TYPE DE TRAITEMENT	Capacité Maximale
<p><b>STATION DES CARDERIES (Uzerche)</b></p> 	<p>Traitement physico-chimique complet Affinage UF Désinfection</p>	<p>550 m3/h Soit 11 100 m3/j sur 22h00</p>
<p><b>STATION DE FEYT (Corrèze)</b></p> 	<p>Neutralisation Désinfection</p>	<p>30 m3/h</p>
<p><b>STATION DU PONT DE REIX (Vitrac)</b></p> 	<p>Traitement complet Neutralisation Désinfection</p>	<p>70 m3/h</p>

#### 4. Les ouvrages de stockage et de reprise

48 ouvrages pour une capacité totale de 22 150m<sup>3</sup> sont présents sur le territoire du Syndicat.

		Nombre ouvrages en service	Capacité (m <sup>3</sup> )
DIST- Réservoirs semi enterrés	TULLE	7	8000
	SEILHAC	1	75
	LAGRAULIERE	2	220
	ST-CLEMENT	1	10
	NAVES	3	980
	CORREZE	6	700
	VITRAC	5	385
	ST MARTIAL	4	500
DIST- Réservoirs sur tour	VITRAC	1	500
	CORREZE	1	500
DIST- Station traitement & pompage	VITRAC	1	300
	TULLE	2	70
	CORREZE	3	110
PRODUCTION	SEILHAC	1	5000
	UZERCHE	2	2030
DSP - UZERCHE	UZERCHE	8	2770
<b>Total</b>		<b>48</b>	<b>22 150m<sup>3</sup></b>

#### 5. Les réseaux d'adduction d'eau

[Le linéaire de réseau :](#)

Secteurs et Communes	Linéaire de réseau
SEILHAC	184 km
ST JAL	
LAGRAULIERE	
ST CLEMENT	47 km
NAVES	89 km
TULLE	175 km
CORREZE	58 km
SECTEUR MONTANE (Communes de St Priest de Gimel, St Martial de Gimel, Eyrein, Vitrac sur Montane et une partie de Corrèze)	184 km
UZERCHE	78 km
<b>TOTAL</b>	<b>815 km</b>

L'indice de connaissance des réseaux d'eau :

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et d'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale (IP103.2).

Modalités de calcul (entre 0 et 120 points) :

	TERRITOIRE DU SPDFV (exploité en régie)	UZERCHE (DSP)
<b>Partie A: Plan des réseaux (15 points)</b>		
<b>10 points:</b> Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
<b>5 points:</b> Définition d'une procédure de mise à jour des plans des réseaux	5	5
<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)</b>		
<b>10 points:</b> Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour sur + 50 %	10	10
<b>5 points max:</b> 1 point supplémentaire par tranche de +10% de linéaire renseigné soit 5 points si 95%	3	5
<b>10 points:</b> Date ou période de pose des canalisations sur + de 50%	10	10
<b>5 points max:</b> 1 point supplémentaire par tranche de +10% de linéaire renseigné soit 5 points si 95%	1	5
<b>Partie C: Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)</b>		
<b>10 points:</b> Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges,)	10	10
<b>10 points:</b> Existence et mise à jour au moins annuelle de l'inventaire des équipements sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
<b>10 points:</b> Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	10
<b>10 points:</b> Caractéristiques des compteurs (réf. du carnet métrologique, date pose)	0	10
<b>10 points:</b> Localisation et date des recherches de fuites + nature des réparations	0	10
<b>10 points:</b> Localisation des autres interventions (purges, réparations,)	10	10
<b>10 points:</b> Existence et mise en œuvre d'un Programme Pluriannuel de renouvellement des canalisations (à minima sur 3 ans)	10	0
<b>5 points:</b> Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du réseau (temps de séjour et capacités de transfert des réseaux)	5	0
<b>Nombre total de points 2023 P 103.2 (/120)</b>	<b>94</b>	<b>105</b>

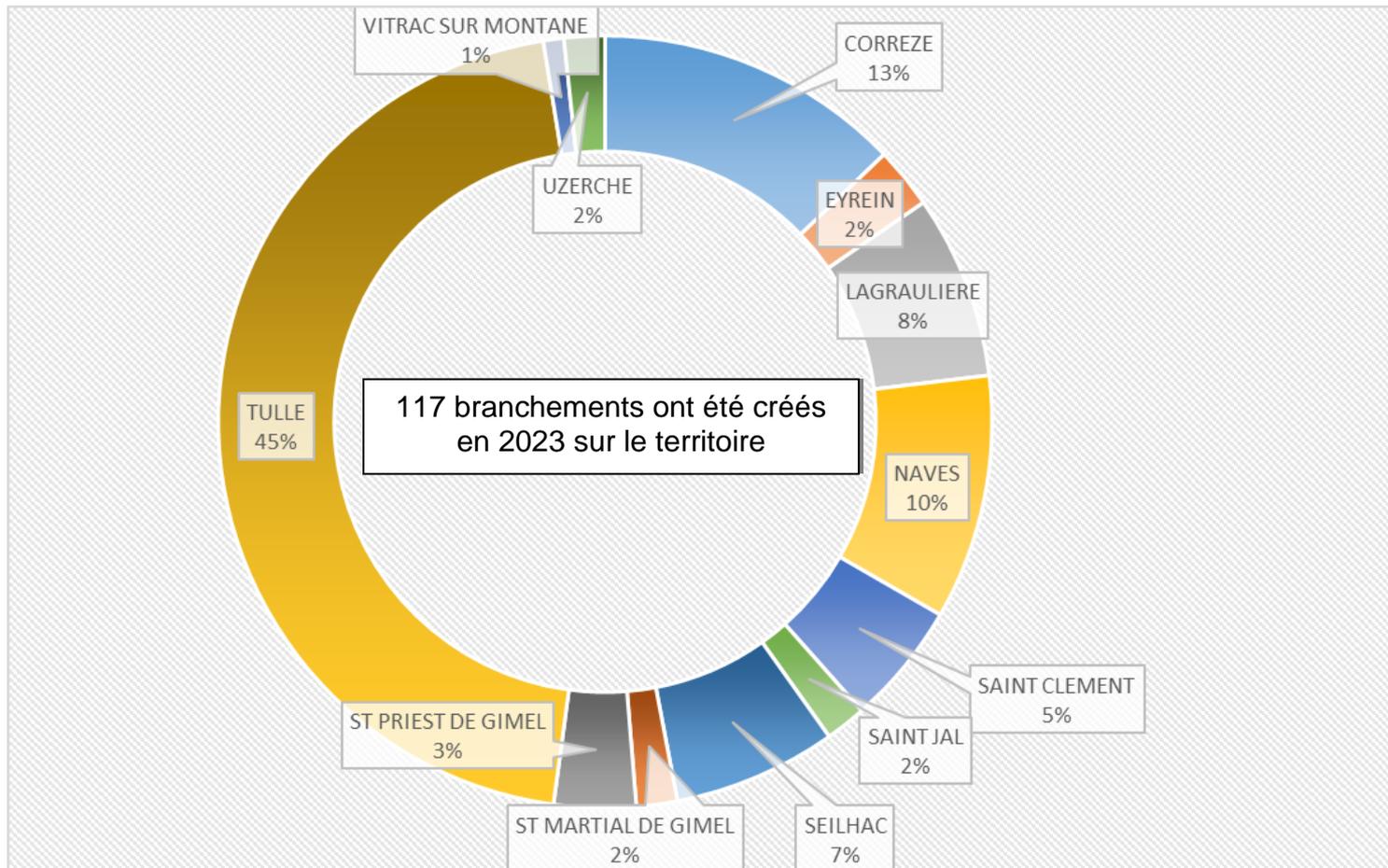


**Attention :** Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis. Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

## 6. Les branchements

### Le taux de respect du délai maximal des ouvertures des branchements :

Le délai d'ouverture de branchement est de 1 journée, ce délai est tenu grâce au service d'astreinte joignable 24h/24 et 7j/7.



Le Syndicat dispose de 15 912 branchements dont 1730 sur Uzerche.

Le taux de réclamation :

Sur le territoire du Syndicat (hors DSP) en 2023, 17 réclamations ont été enregistrées soit, un taux pour 1000 abonnés à 1.31.

Calcul SPDFV : (17/12968) \*1000

Contestation de consommation	6
Contestation d'index	2
Qualité des relèves de compteur	2
Manque de pression	1
Remboursement déplacement d'un plombier	1
Demande de dédommagement	1
Demande de rétractation > à 14 jours	1
Application d'un dégrèvement	1
Facturation en double	1
Erreur de destinataire	1

Pour Uzerche en DSP en 2023, 35 réclamations ont été enregistrées soit, un taux pour 1000 abonnés à 22.91.

Calcul DSP : (35/1528) \*1000

## DETAIL DES CONTACTS

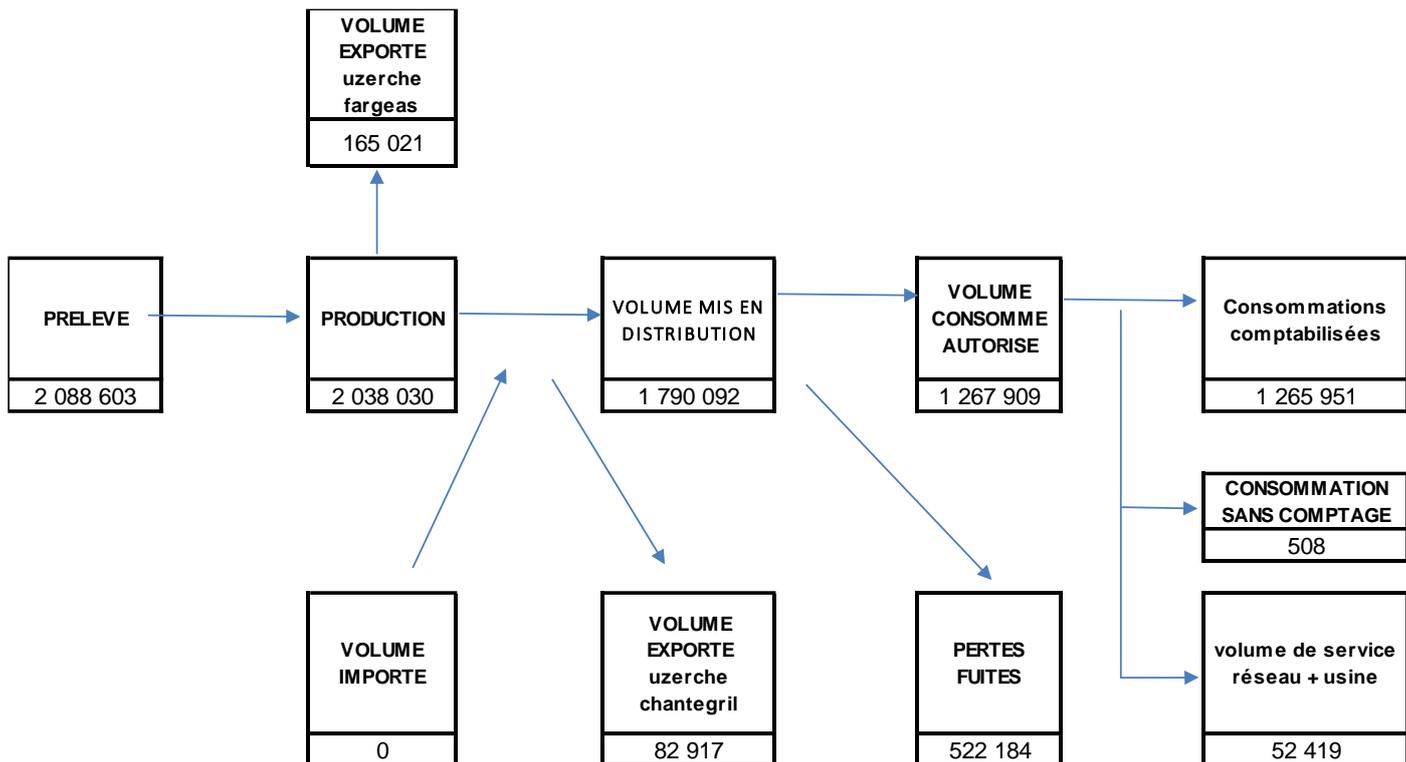
UZERCHE				
Type de dossier	Sujet de la demande	DEMANDE	RECLAMATION	Total
Arrivée client	ABON - ABONNEMENT	81		81
Dégrèvement	FACT - DEGREVEMENT	10		10
Demande de prestation	SERV - SERVICES	3		3
Demande de travaux	TECH - CHANTIER	1		1
Demande d'information	ABON - ABONNEMENT	35		35
Demande d'information	AUTRE	7		7
Demande d'information	ENCA - FSL/ AIDES SOCIALES	2		2
Demande d'information	ENCA - MODE PAIEMENT	49		49
Demande d'information	ENCA - SEPA	2		2
Demande d'information	ENCA - SITUATION DE COMPTE	63		63
Demande d'information	FACT - DEGREVEMENT	11		11
Demande d'information	FACT - DUPLICATA FACTURE	14		14
Demande d'information	FACT - FACTURE	120		120
Demande d'information	FACT - FACTURE TRAVAUX	1		1
Demande d'information	QUAL - COULEUR	1		1
Demande d'information	SERV - AGENCE EN LIGNE	7		7
Demande d'information	SERV - eFACTURE	4		4
Demande d'information	SERV - SERVICES	5		5
Demande d'information	TECH - DISTRIBUTION	15		15
Demande d'information	TECH - RELEVÉ	24		24
Départ client	ABON - ABONNEMENT	87		87
Départ client signalé	ABON - ABONNEMENT	21		21
Dépose d'index	TECH - RELEVÉ	62		62
Dossier de Gestion des Réclamations Dernier recours	GEST - DOSSIER RDR		3	3
Facture	FACT - FACTURE	2	58	60
Fond Solidarité Logement	ENCA - FSL/ AIDES SOCIALES	3		3
Intervention Suite Campagne Technique	TECH - DISTRIBUTION	58		58
Mensualisation / Prélèvement automatique	ENCA - MODE PAIEMENT	76		76
Modification données client	ABON - ABONNEMENT	74		74
Règlement	ENCA - REGLEMENT	75	6	81
Technique Eau	TECH - DISTRIBUTION		33	33
<b>Total</b>		<b>913</b>	<b>100</b>	<b>1 013</b>

## V. Les indicateurs quantitatifs

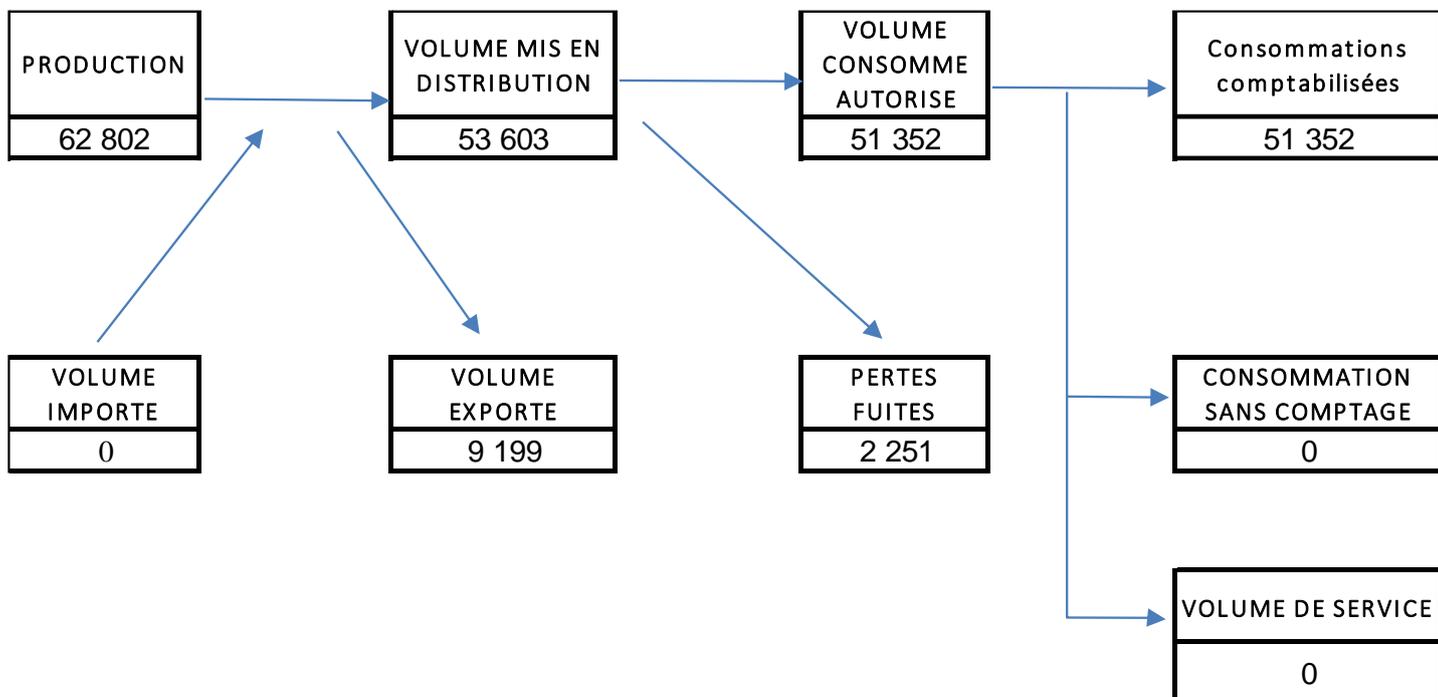
### 7. Le bilan des volumes

Ref	Volume en m3 sur 365 jours	UDI Carderies	UDI Corrèze	UDI Secteur Montane	DSP Uzerche	TOTAL
	<b>Volume prélevé</b>	2 088 603	64 297	168 283	0	2 321 183
<b>V1</b>	<b>Volume produit</b>	2 038 030	62 802	164 603	0	2 265 435
	<b>Volume produit vers Uzerche</b>	165 021				165 021
	<b>Volume produit vers Ferrières</b>	1 873 009				1 873 009
<b>V2</b>	<b>Volume importé</b>	0	0	0	245 455	245 455
<b>V3</b>	<b>Volume exporté</b>	82 917	9 199	1 829	584	94 529
<b>V4</b>	<b>Volume mis en distribution</b>	1 790 092	53 603	162 774	244 871	2 251 340
<b>V6</b>	<b>Volume consommé autorisé</b>	1 267 909	51 352	128 245	194 334	1 641 840
<b>V7</b>	<b>Volume comptabilisé</b>	1 265 951	51 352	124 155	183 904	1 625 362
<b>V9</b>	<b>Volume de service de réseau + usine</b>	52 419	1 495	5 570	3 853	63 337
	<b>Volume dégrévés aux abonnés</b>	11 798	0	0	79	11 877
<b>V8</b>	<b>Volume sans comptage</b>	508	0	2 200	6 577	9 285
	<b>Nombre de jours de période de relève</b>	333	308	321		321
<b>V5</b>	<b>Perte fuite</b>	522 184	2 251	36 358	50 537	611 330
	<b>Rendement %</b> <i>P 104.3 = (V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros) × 100</i>	66.28	96.42	79.02	79.41	76.65

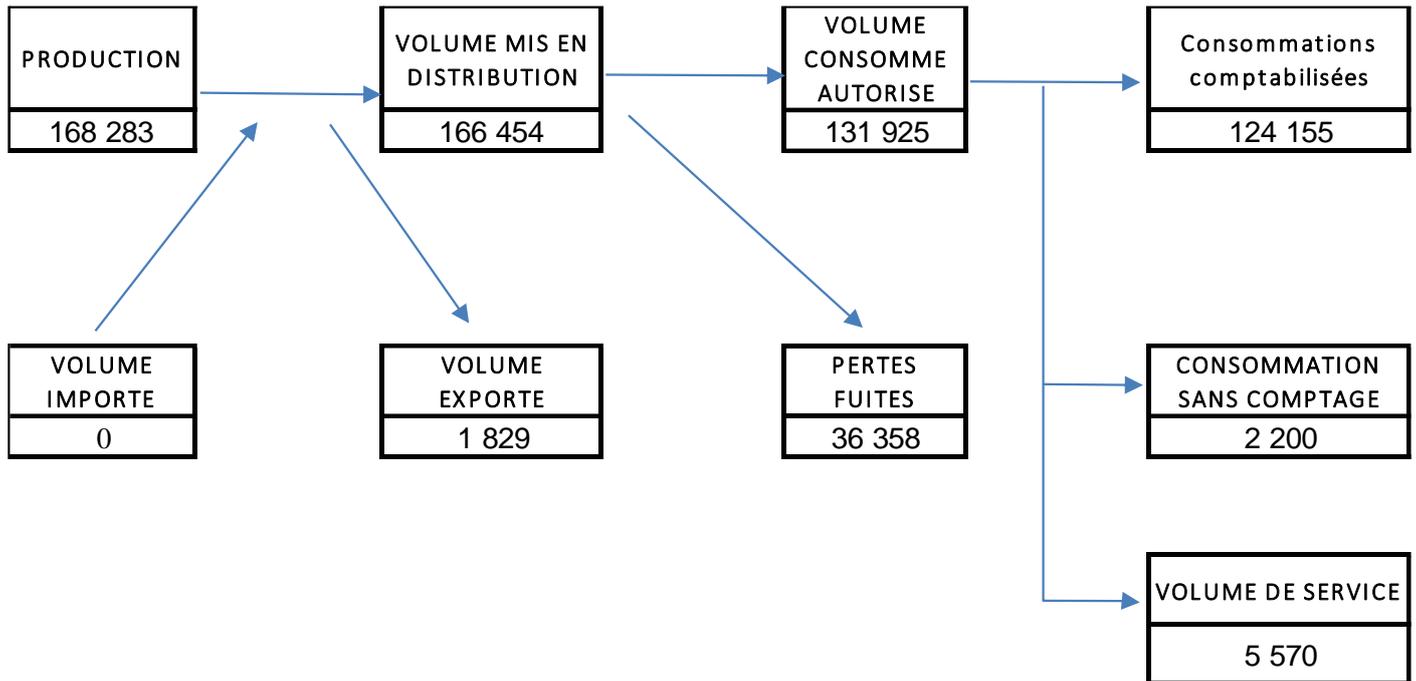
## UDI Carderies



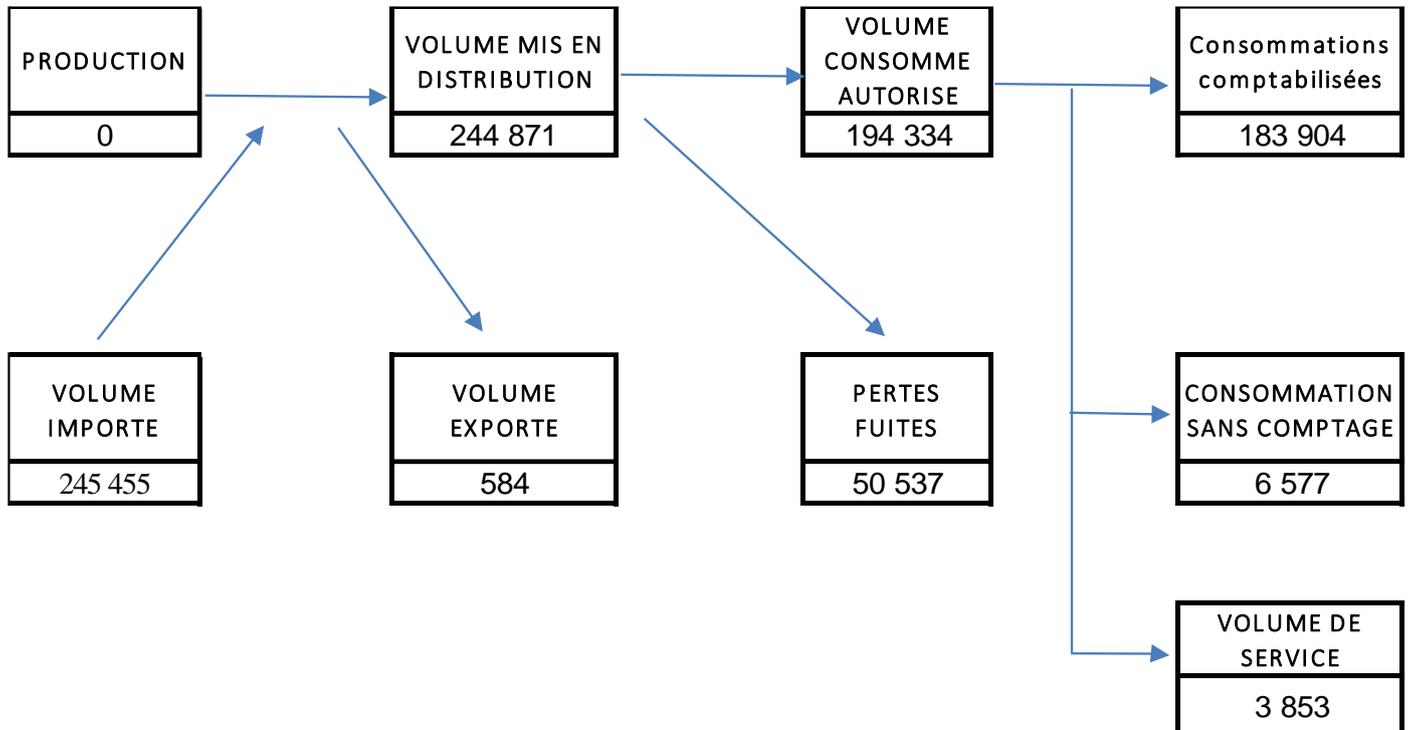
## UDI Corrèze

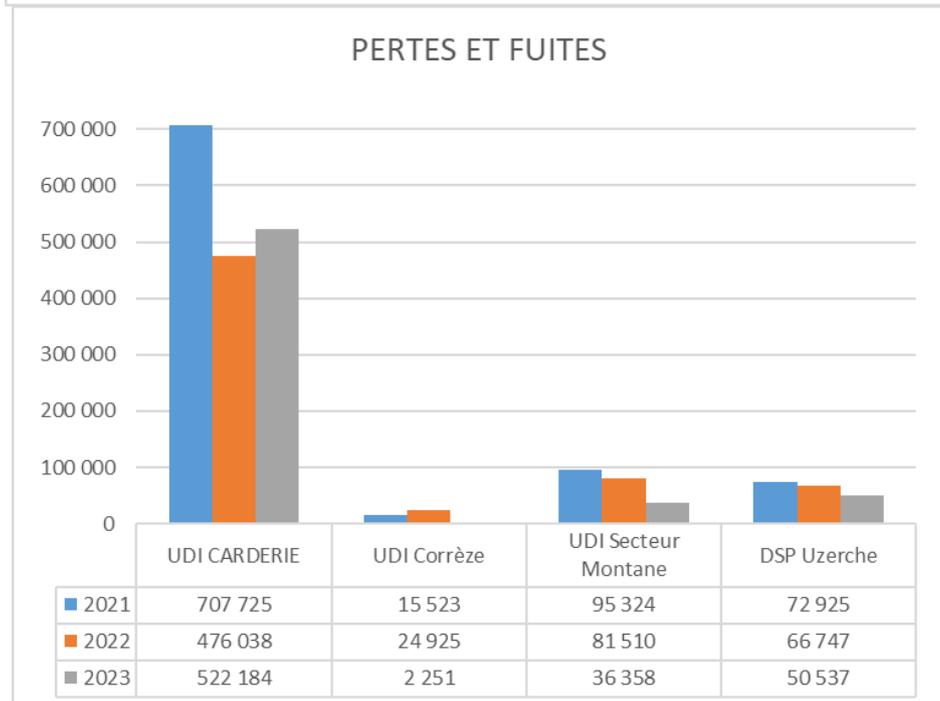
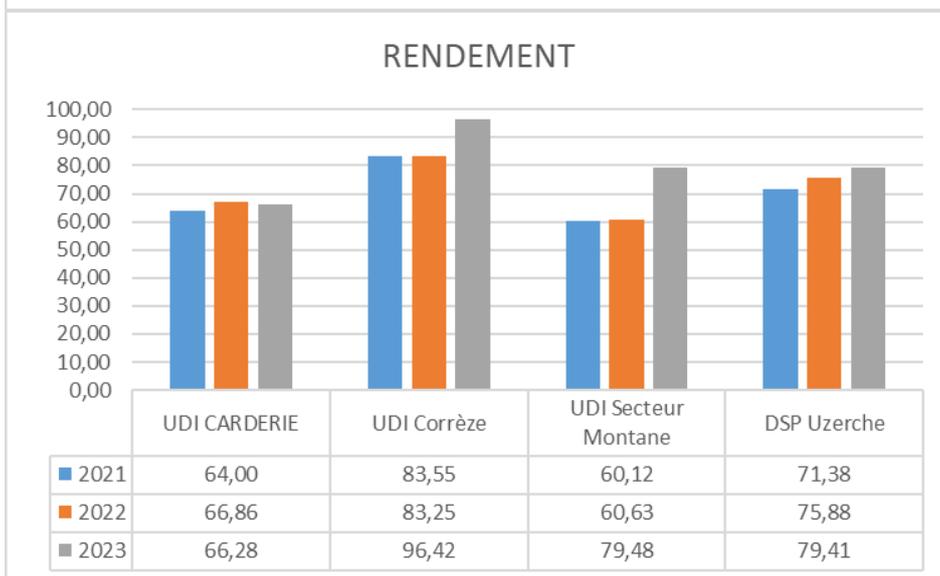
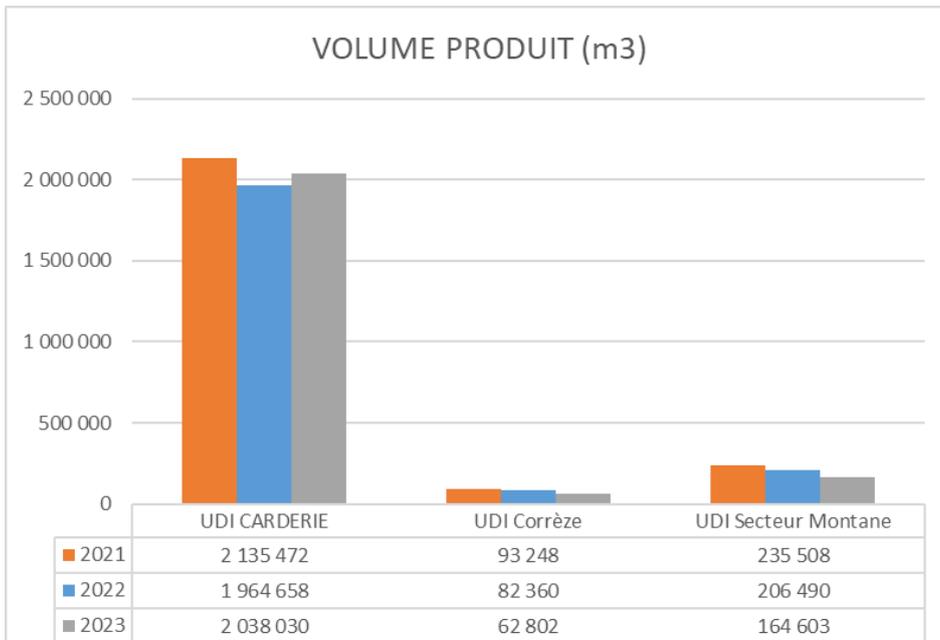


## UDI Montane



## UDI Uzerche





## 8. Le rendement et indices des réseaux de distribution

	UDI CARDERIE	UDI Corrèze	UDI Secteur Montane	Uzerche	Total
<b>LINEAIRE DE RESEAUX (km)</b>	495	58	184	78	815
<b>Nombre d'abonnés au 31/12/2023 (U)</b>	11 013	656	1 295	1 528	14 492
<b>Nombre abonné par km de réseau (ab/km)</b>	22.25	9.74	7.04	19.59	17.78
<b>RENDEMENT (V consommé autorisé + V vendu en gros) / (V produit + V acheté en gros) × 100</b>	66.28	96.42	79.02	79,41	76.65
<b>Indice linéaire de consommation ILC (m3/km/j) 2023 P105.3 (V7+V3)/(365 x linéaire de réseau)</b>	7.47	2,86	1,88	6,48	4,62
<b>Indice linéaire des volumes non comptés ILV (m3/km/j) 2023 P106,3 ((V4-V7)/(365 x linéaire de réseau))</b>	2.90	0.11	0,58	2,14	1,66
<b>Indice linéaire de pertes ILP (m3/km/j) 2023 P106,4 ((V4-V6)/(365 x linéaire réseau))</b>	2.89	0,11	0,57	1.78	2.07
<b>Rendement minium à avoir suivant décret n°2012-97 du 27.01.2012 (%) : 65% + Indice Linéaire de Consommation (I.L.C) /5</b>	66,49	65,57	65,33	66,30	65,92

### Le rendement du décret « fuites » :

Seuils de rendement fixés dans le [décret n°2012-97 du 27.01.2012](#)

- ◆ Rendement minimum 1 (RM1) = 85%
- ◆ OU rendement minimum 2 (RM2) = 65% + Indice Linéaire de Consommation (I.L.C) /5

Avec I.L.C = (V consommé autorisé + V vendu en gros) / longueur du réseau de desserte / 365jrs

Indice linéaire de perte :

TYPE DE RESEAU		RURAL	INTERMEDIAIRE	URBAIN
	Nombre d'abonnés /km	<25	<50	>=50
Indice linéaire de perte	Bon	<1,5	<3	<7
	Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
	Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
	Mauvais	>4	>8	>15

UDI Carderie = type rural médiocre

UDI Corrèze = type rural bon

UDI Montane = type rural bon

UDI UZERCHE = type rural acceptable

**Attention :**

Bien mettre en parallèle la réalité du terrain, la notion de rendement, et d'ILP.

A noter, que les rendements sont en progression et supérieurs ou très proche (< de 5%) des références imposées par le décret.

## VI. Les indicateurs qualitatifs

### 9. Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées

Cet indicateur permet d'apprécier la qualité de l'eau potable distribuée, au titre du contrôle sanitaire réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) de Corrèze, par rapport aux limites de qualité fixée dans la réglementation ([Arrêté du 11 janvier 2007](#)). Les bilans ARS des différentes unités de distribution sont jointes au présent rapport.

Méthode de calcul :

◆ **P 101.1** = Nombre de prélèvements bactériologiques conformes aux limites de qualité / nombre total de prélèvements bactériologiques réalisés au cours de l'année \* 100

◆ **P 102.1** = Nombre de prélèvements physicochimiques conformes aux limites de qualité / nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année \* 100

		UDI	UDI		UDI			UDI
		Carderies	Corrèze		Secteur Montane			Uzerche
			Bouysse	Corrèze Bourg	Vitrac Bourg	Vitrac Monteil	Réseau principal	
Taux conformité microbiologie P101,1	%	100,00	100	100	100	100	92.30	100,00
Taux conformité paramètres physico chimique P101,2	%	100,00	100	100	100	100	92.30	100,00
Nombre de prélèvements microbiologique réalisés	U	54	5	10	5	3	13	20
Prélèvement microbiologique non conforme	U	0	0	0	0	0	1	0
Nombre de prélèvements paramètres physico-chimique réalisés	U	54	6	11	5	3	13	20
Prélèvement physico-chimique non conforme	U	0	0	0	0	0	1	0

## VII. Les travaux

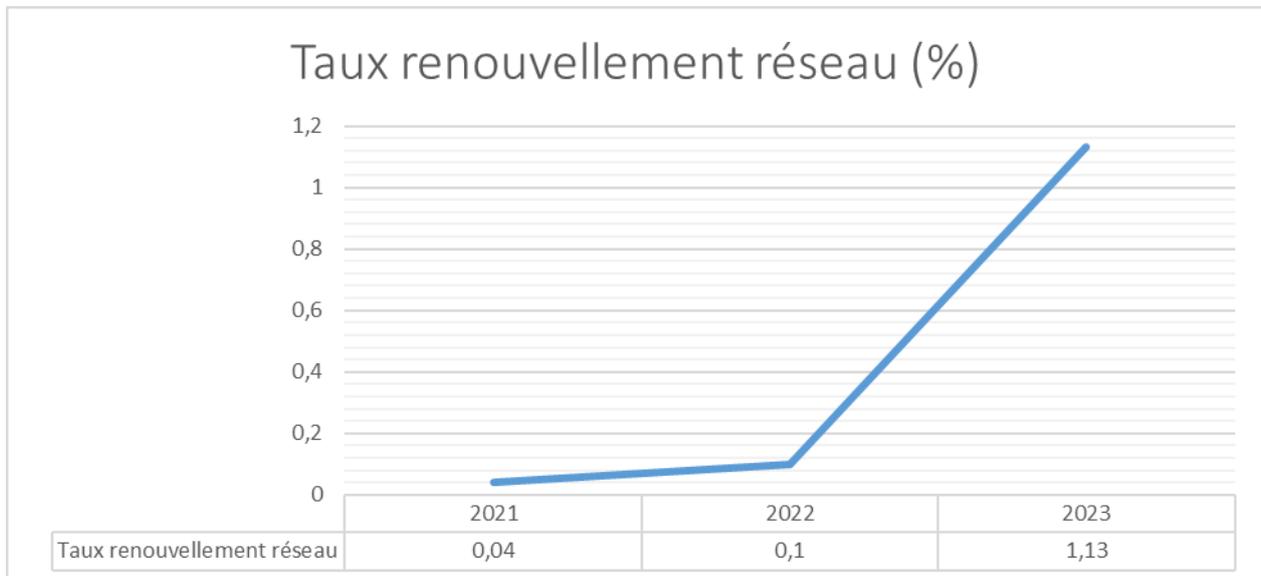
### 10. Linéaire des réseaux d'eau potable renouvelés

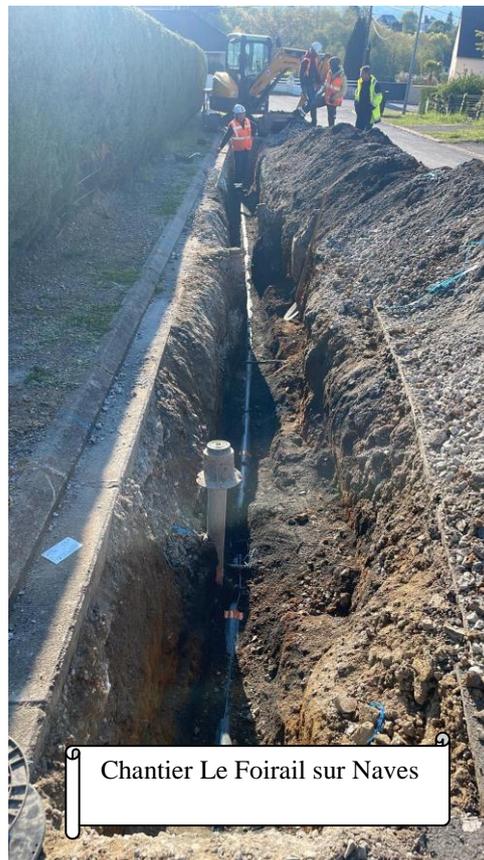
Nom Commune	Travaux subventionnés		Nom de la voie	Nature des travaux	Nature des réseaux	Linéaire (ml)	Diamètre (mm)
	Appel à projet Agence de l'Eau Adour Garonne	Conseil Départemental					
<b>Tulle</b>	X (30%)	X (10%)	Avenues de la Bastille/ Pradelle / P et M Curie	Renouvellement canalisation	Fonte	1650ml 344ml	250mm 60mm
<b>Tulle</b>			Place Maschat	Renouvellement canalisation	Fonte	143ml	60mm
<b>Tulle</b>	X (30%)	X (10%)	Avenue R Poincaré	Renouvellement canalisation	Fonte	420ml 80ml	200mm 150mm
<b>Naves</b>	X (30%)	X (10%)	Le foirail	Renouvellement canalisation	PVC	340ml 410ml	63mm 110mm
<b>Naves</b>	X (30%)	X (10%)	Madelmont/ Espinasses	Renouvellement canalisation	PVC	370ml	90mm
<b>Corrèze</b>	X (50%)	X (15%)	Bouysse, Reynac, Brousse	Abandon des captages du Monteil et réalimentation de l'unité de Bouysse par le réseau de l'ancien SIAEP de la Montane.	PVC	3900ml 540ml	90mm 63mm
<b>Lagraulière</b>			Chemin du Baril	Renouvellement du réseau et coordination avec la réseau assainissement (Tulle Agglo)	PVC	155ml	90mm
<b>Lagraulière</b>			Le Mazeix	Renouvellement et extension du réseau	PEHD	700ml 150ml	40mm 50mm

En 2023, plus de 9km de réseaux ont été renouvelés soit un taux de renouvellement de 1.13%

Commune	Linéaire total (km)	Linéaire renouvelé (km)	Taux
<b>CORREZE</b>	58	4,44	7,66%
<b>NAVES</b>	89	1,12	1,26%
<b>LAGRAULIERE</b>	184	1.01	0,55%
<b>TULLE</b>	175	2,637	1,51%
<b>ST CLEMENT</b>	47	0,06	0,13%

<b>2023</b>	<b>Linéaire total (km)</b>
	9.3
<b>2022</b>	<b>Linéaire total (km)</b>
	0.8
<b>2021</b>	<b>Linéaire total (km)</b>
	0.5





## 11. Taux de renouvellement des réseaux et autres ouvrages

Cet indicateur permet de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

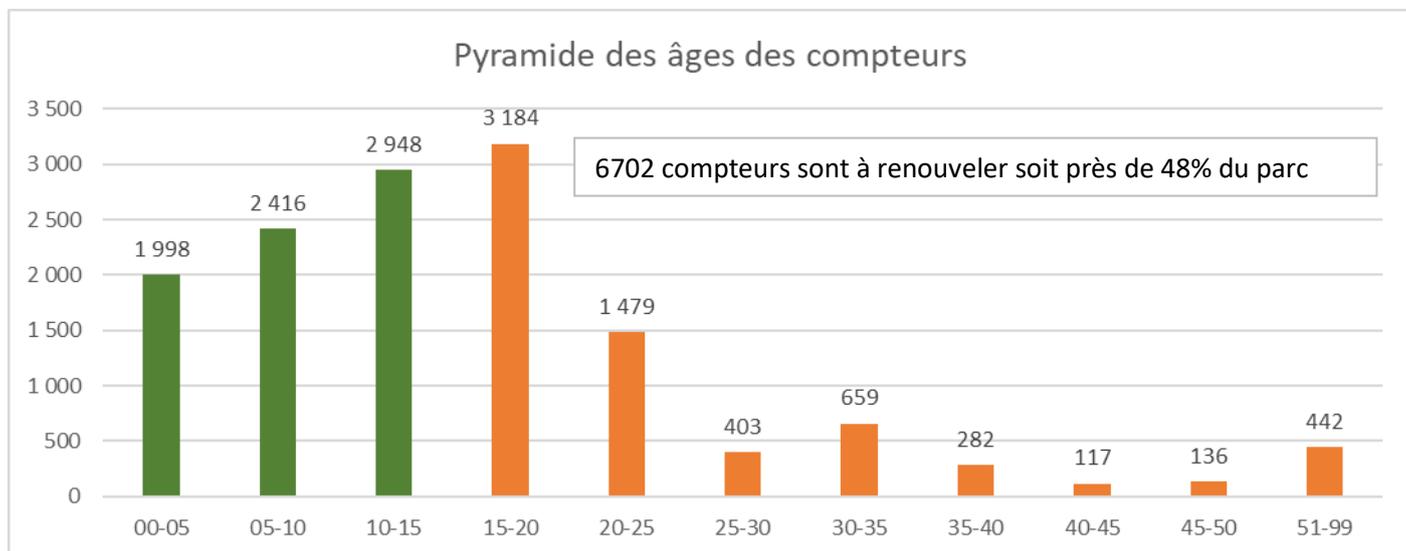
[Modalités de calcul :](#)

♦ P 107.2 = Linéaire de réseau moyen renouvelé sur les 5 dernières années / linéaire total du réseau

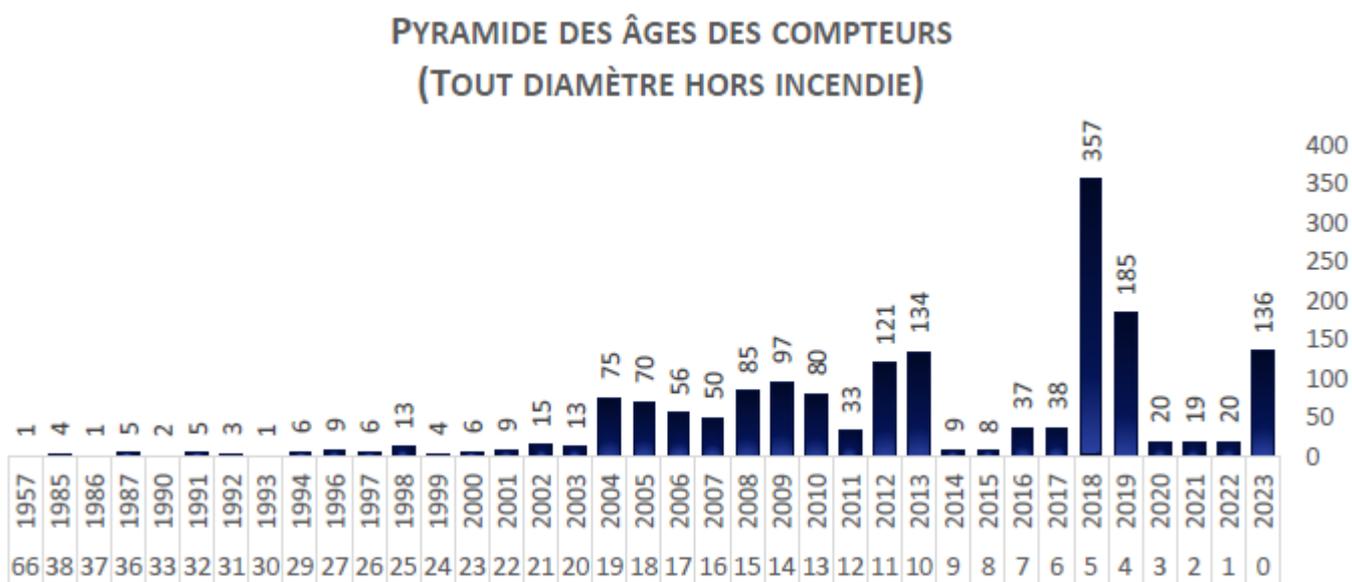
Désignation	Unité	UDI CARDERIES						UDI CORREZE	UDI MONTANE	UDI UZERCHE	TOTAL
		NAVES	SEIHLAC	ST JAL	LAGRAULIERE	ST CLEMENT	TULLE				
Réseaux	km	89	184			47	175	58	184	78	815
Branchement	U	1 337	1 323	409	736	545	7 826	677	1 320	1 728	15 901
Compteurs	U	1 334	1 285	412	746	535	7 826	678	1 245	1 730	15 791
Renouvellement compteurs	U	55	20	5	12	9	249	14	59	150	573
Renouvellement réseau	km	1.12	0	0	0.85	0.06	2.637	4.44	0	0.150	9.257
Taux renouvellement réseau	%	1.26	0.46			0.13	1.51	7.66	0	0	1.13

## 12. Les compteurs

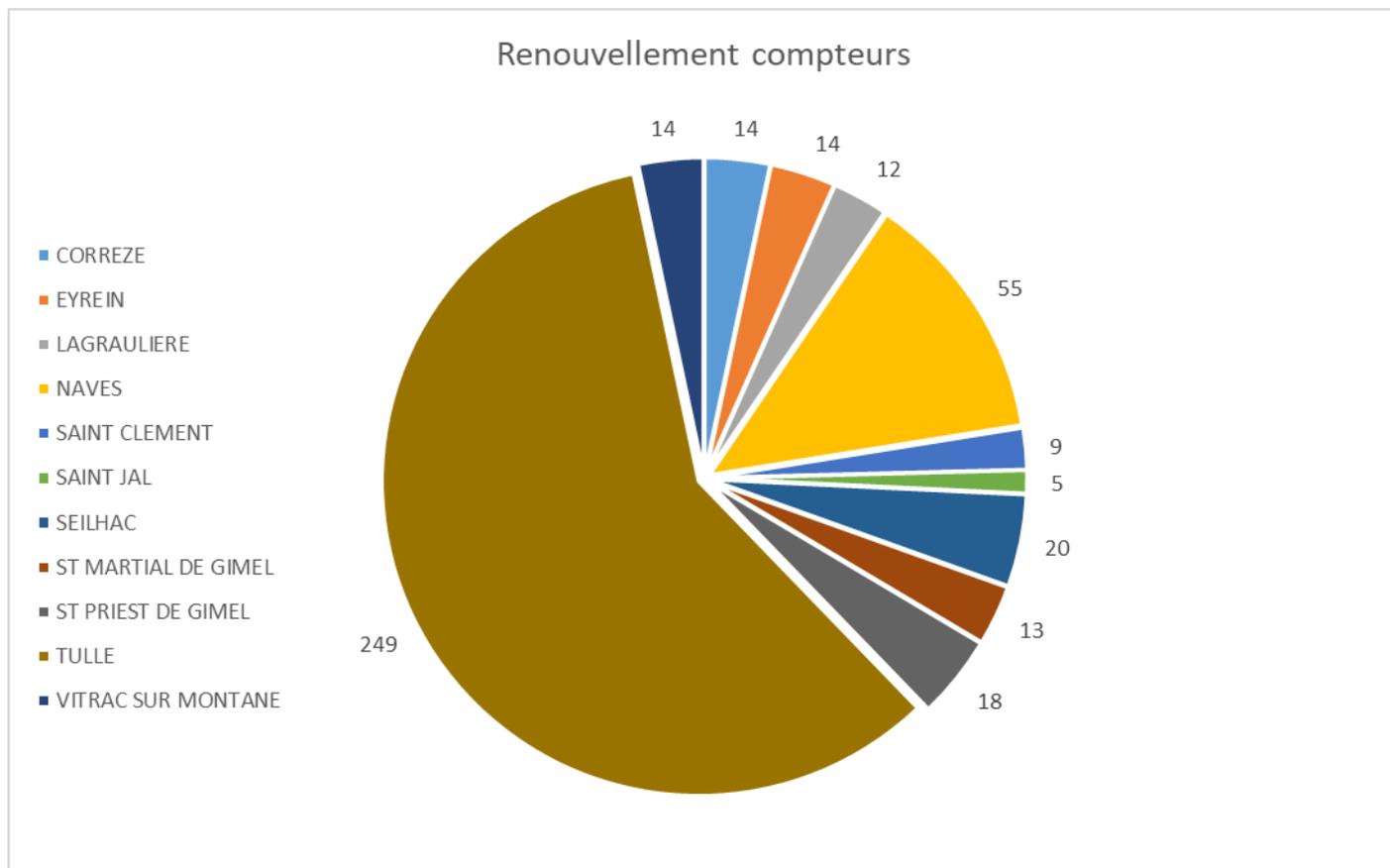
Le parc compteur du Syndicat (partie régie) est composé de 14 064 compteurs sur le syndicat (hors DSP) qui se répartissent de la manière suivante :



Uzerche dispose d'un parc de 1735 compteurs qui se répartissent de la manière suivante :



Le renouvellement du parc compteur se poursuit en 2023 avec le changement de 423 compteurs sur l'ensemble de nos communes (hors DSP). Pour la partie DSP 150 compteurs ont été renouvelés.



### 13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur permet d'appréhender le bon fonctionnement du réseau et la continuité du service d'eau potable, conformément au règlement du service de l'eau.

Ne disposant pas d'outils de mesures à ce jour, cet indicateur n'est pas calculé.

#### Modalités de calcul :

◆ P 151.1 = Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés au préalable (au moins 24h à l'avance) / Nombre d'abonnés \*10

## VIII. Les indicateurs financiers

### 14. La tarification de l'eau 2023

#### LES REDEVANCES EAU D 102.0

##### Modalités de calcul :

◆ D 102.0 = Prix T.T.C du service au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N (donc 2022) avec le détail des différentes parts pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> avec prise en compte de l'abonnement le plus usuel (soit pour un compteur de diamètre 15 mm).

Suite aux transferts de compétence au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 au Syndicat et à la nécessité d'application d'une convergence tarifaire, le syndicat souhaite une harmonisation des tarifs pour l'ensemble des usagers (hors DSP).

Pour les tarifs Collectivité de la DSP d'Uzerche, les abonnés sont également soumis à un tarif dit délégataire (voir détail facture)

COLLECTIVITE	PART FIXE 2023 (€HT)	
SPDFV	93	
Uzerche	64.84	} 93
Uzerche (part délégataire)	28.16	

COLLECTIVITE	PART VARIABLE 2023 (€HT/m <sup>3</sup> )	
SPDFV	2.48	
Uzerche	0.002	} 2.48
Uzerche (part délégataire)	2.478	

#### Prix pour 120m<sup>3</sup> abonnement inclus :

SECTEUR	PRIX 2023 (€HT/m <sup>3</sup> )
SPDFV	3.25
Uzerche (avec part délégataire)	3.25

**Facture type de 120m3****Syndicat****Facture réelle du 31/05/2023 Référence TIPI : 2023-EA-00-12355**

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
<b>JVS PCONS 5</b>	CPT JVS 5	15	31/05/2023	0			120	120
<b>Consommation</b>								<b>120</b>
<b>Consommation facturée (m3)</b>								<b>120</b>
<b>Détail de votre facture</b>		Prix au	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>								
Part Fixe - Abonnement EAU	2023		365 jours		93,00000	93,00	5,12 (5,50%)	98,12
Consommation EAU	2023		120 m3		2,48000	297,60	16,37 (5,50%)	313,97
<b>Organismes publics</b>								
Redevance prélèvement ressource en eau	2023		120 m3		0,10000	12,00	0,66 (5,50%)	12,66
Redevance Pollution	2023		120 m3		0,33000	39,60	2,18 (5,50%)	41,78
<b>Total de votre facture</b>						<b>442,20</b>	<b>24,33</b>	<b>466,53</b>
<b>Montant total à payer</b>						<b>442,20</b>	<b>24,33</b>	<b>466,53</b>

**DSP Uzerche**

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>406,20</b>		<b>428,54</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Suez Eau France du 01/01/2023 au 01/01/2024	1	28,16	28,16	5,5	
Part de la commune du 01/01/2023 au 01/01/2024	1	64,84	64,84	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Suez Eau France du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m <sup>3</sup>	2,4780	297,36	5,5	
Part communale du T1 de 0 M3 à 5 000 M3 du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m <sup>3</sup>	0,0020	0,24	5,5	
Part Agence de l'Eau préservation Ressource du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m <sup>3</sup>	0,13	15,60	5,5	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>39,60</b>		<b>41,78</b>
<b>AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE</b>					
Lutte contre la pollution du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m <sup>3</sup>	0,33	39,60	5,5	
<b>TOTAL HT</b>			<b>445,80</b>		
<b>MONTANT TVA (5.5 %)</b>			<b>24,52</b>		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>470,32</b>
<b>Net à payer</b>					<b>470,32 €</b>

## 15. L'état de la dette

La durée d'extinction de la dette permet d'apprécier les marges de manœuvre du service de l'eau en matière de financement des investissements et d'endettement.

### Modalités de calcul :

◆ P 153.2 = Encours total de la dette / épargne brute annuelle

Encours total de la dette = capital restant dû

Épargne brute annuelle = différence entre les recettes et les dépenses réelles du service de l'eau

Ces données sont issues du compte administratif 2023 du budget distribution.

### Partie du Syndicat exploitée en régie (Partie Distribution):

	Section exploitation	Section investissement	TOTAL 2023	2022
Recettes réelles 2023(+RAR)	5 221 648.62 €	5 301 877.85 €	10 523 346.47 €	10 232 880.48 €
Dépenses réelles 2023(+RAR)	4 416 584.05 €	6 075 692.92 €	10 492 276.97 €	10 237 025.62 €
Épargne brute 2023			804 884.57 €	768 685.28 €
En cours de la dette			3 057 735.51 €	2 347 447.34 €
Durée d'extinction de la dette 2023 <b>P153.2</b>			3.79 ans	3.05 ans

## 16. Les abandons de créances

### Le taux des abandons de créances :

Le taux des abandons de créances permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficulté.

### Modalités de calcul :

◆ P 109.0 = Montant des abandons de créances + versements au Fonds de Solidarité Logement / V facturé

Les abandons de créances sont régis par la convention relative à la participation des délégataires des services d'eau au Fonds de Solidarité pour le Logement qui vise à effacer, totalement ou partiellement, les créances sur les factures d'eau des personnes en situation de précarité.

En 2023 compte-tenu des transferts de compétence et changement de trésorerie, le montant des abandons de créances est de 14 715.75€ pour la partie du Syndicat gérée en régie. Pour la DSP d'Uzerche il y a eu 3 dossiers FSL d'instruits dont 2 acceptés.

	Territoire du SPDFV exploité en régie	UZERCHE (DSP)
Abandons de créances 2023	14 715.75 €	237.09 €
Volume eau facturée en 2023	1 326 302 m3	204 047 m3
Taux 2023 (P109.0) (€/m3)	0.011	0.0005
Nombre de dossiers FSL 2023	0	3

## 17. Le taux d'impayés sur les factures d'eau

Le taux d'impayés sur les factures d'eau permet de mesurer l'efficacité du recouvrement.

### Modalités de calcul :

◆ P 154.0 = Montant d'impayés / chiffre d'affaires T.T.C facturé

Montant des impayés au 31/12/N (2023) sur les factures émises au titre de l'année N-1 (2022)

Chiffre d'affaires total T.T.C N-1 hors travaux (parts collectivité, délégataire et redevance prélèvement)

	Territoire du SPDFV exploité en régie	UZERCHE (DSP)
Montant d'impayés 2022 au 31/12/2023	80 820.62 €	5 475.49 €
Chiffre Affaires 2022 (art-70111)	3 392 118.90 €	507 263.95 €
Taux 2022 (P154.0)	2.38%	1.08%

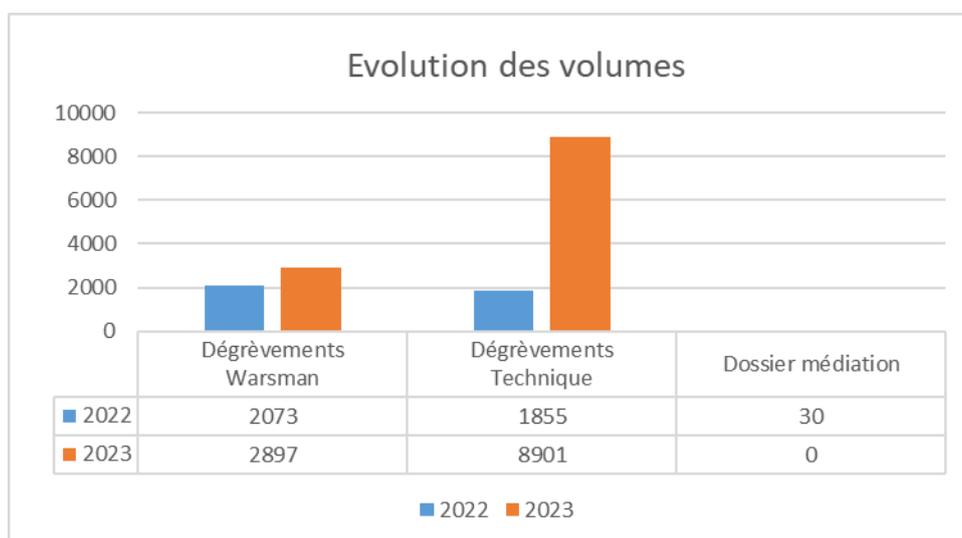
## IX. Informations complémentaires

### 18. Gestion usagers

Les demandes de dégrèvements et médiation :

Sur 50 demandes de dégrèvements réceptionnées sur l'année 2023, 24 ont été accordées.

	2022		2023	
	nombre	volume	nombre	volume
Dégrèvements Warsman	8	2073	10	2897
Dégrèvements Technique	10	1855	12	6708
Dossier médiation	1	30	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>3958</b>	<b>24</b>	<b>11798</b>



#### Les dégrèvements

Désignation	2022	2023	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	5	2	- 60,0%
Volumes dégrévés (m³)	1 687	79	- 95,3%

Les Mutations :

		2022			2023		
		Nombre de départs	Nombre d'arrivées	Solde	Nombre de départs	Nombre d'arrivées	Solde
UDI CORREZE	CORREZE	39	47	8	40	31	-9
UDI LA MONTANE	CORREZE	6	5	-1	5	7	2
	EYREIN	21	24	3	14	13	-1
	ST MARTIAL DE GIMEL	18	18	0	16	17	1
	ST PRIEST DE GIMEL	13	19	6	18	16	-2
	VITRAC SUR MONTANE	2	4	2	9	7	-2
UDI CARDERIE	NAVES	68	80	12	71	68	-3
	CHAMBOULIVE			0	1	1	0
	LAGRAULIERE	47	53	6	36	38	2
	SAINT JAL	20	22	2	12	14	2
	SAINT-SALVADOUR	2	2	0	2	2	0
	SEILHAC	69	79	10	60	56	-4
	SAINT CLEMENT	33	39	6	19	22	3
	CHAMEYRAT	4	2	-2	6	5	-1
	TULLE	983	934	-49	743	686	-57
<b>Total</b>		<b>1 325</b>	<b>1 328</b>	<b>3</b>	<b>1 052</b>	<b>983</b>	<b>-69</b>

## 19. Service Technique

Voici un aperçu des actions de l'ensemble des agents techniques auprès des abonnés sur l'année 2023.

### Les interventions syndicat partie Régie:

	2023
CHAMEYRAT	4
CORREZE	34
EYREIN	17
LAGRAULIERE	21
LAGUENNE	2
NAVES	66
SAINT CLEMENT	22
SAINT JAL	17
SAINT-SALVADOUR	1
SEILHAC	51
ST MARTIAL DE GIMEL	14
ST PRIEST DE GIMEL	12
TULLE	422
VITRAC SUR MONTANE	13
<b>Total</b>	<b>696</b>

### Les interventions Clientèle

696 interventions pour 226 jours travaillés  
Soit une moyenne sur l'année de 3 interventions par jour  
60% des interventions se font sur Tulle

### Les principaux motifs de demande d'interventions des usagers :

- SPDFV :

BRUIT	2	METRE DEVIS	3
CONSOMMATION SUR RESILIER	43	OUVRIR BRANCHEMENT	27
CHANGER LE COMPTEUR	123	OUVRIR LE COMPTEUR	7
DIVERS	37	PRESSION	32
DEPOSER LE COMPTEUR	10	PROBLEME ROBINET	41
FERMER BRANCHEMENT	38	POSER LE COMPTEUR	3
FERMETURE CONTRAT	2	QUALITE EAU	8
FUITE	8	RECLAMATION FACTURE	1
FUITE BRANCHEMENT	29	RELEVÉ INDEX	197
FUITE COMPTEUR	52	RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT	4
FERMER LE COMPTEUR	12	SINISTRE	1
INFO FUITE	1	WARSMAN	3
INFO TRAVAUX	2	MANQUE EAU	10

## - Uzerche (DSP):

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2022	2023	N/N-1 (%)
Branchements	créés	3	2	-33,3%
Branchements	modifiés	2	-	-100,0%
Compteurs	déposés	6	-	-100,0%
Compteurs	posés	6	6	0,0%
Compteurs	remplacés	16	150	837,5%
Devis métrés	réalisés	9	2	-77,8%
Enquêtes	Clientèle	50	77	54,0%
Fermetures d'eau	à la demande du client	1	1	0,0%
Fermetures d'eau	autres	-	1	-
Eléments de réseau	mis à niveau	-	1	-
Remise en eau	sur le réseau	1	1	0,0%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	-	2	-
Réparations	fuite sur branchement	3	5	66,7%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	8	4	-50,0%
Autres		324	488	50,6%
Total actes		429	742	73,0%

	Libellé Intervention réseau	Nb		Libellé Intervention réseau	Nb
<i>Accessoires réseau</i>	enquêter	4	<i>Réseau</i>	arrêt d'eau afficher	1
	entretenir	2		arrêt d'eau réaliser	1
	géoréférencement réaliser	13		enquêter (débit, pression)	7
	renouveler	1		enquêter fuite	6
	réparer (hors fuite)	2		purger	1
	réparer fuite	2		rechercher fuite	21
	appareil fontainerie enquêter	6		réparer fuite	2
	BAC rechercher, enquêter, déboucher	4		réparer fuite (suite recherche de fuites)	2
	BAC remettre en état	1		pour besoin externe	5
<i>Branchement</i>	créer avec compteur	2		pour besoin interne	11
	enquêter équipements	3		terrasser	3
	enquêter fuite	2		vanne inspecter - manoeuvrer	1
	fermer à la demande du client	1		chantier remblayer, déblayer, nettoyer	4
	fermer Client non déclaré	11		voirie faire réfection	7
	fermer demande interne	3	<i>Autre</i>	Activité gestion bureau	105
	fermer suite non paiement	1		Activité gestion terrain	19
	ouvrir	1		Entretien et activité logistique	23
	réparer fuite	4		indisponible	1
	réparer fuite (suite recherche de fuites)	1			
<i>Compteur</i>	enquêter anomalie	1			
	enquêter client	53			
	enquêter équipement	18			
	enquêter fuite	6			
	lot relever	7			
	poser	6			
	relever	68			
	remplacer pour anomalie technique	17			
	remplacer pour vétusté (PRC)	133			
	créer regard	1			
	enquêter regard	1			
	réparer fuite, changer pièces	8			
	déplacement improductif	137			
	devis métré réaliser	2			

# ANNEXES

🔹 **NOTES AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE**

🔹 **BILANS ARS**